

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DÉCEMBRE 2021**

Affiché conformément à l'article L.2121-25 du CGCT.

L'An deux mille vingt et un, le sept décembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 02/12/2021, s'est réuni à 20h00 à la mairie, sous la présidence de Monsieur LANDAIS Bernard, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 18

Présents : MM. LANDAIS Bernard, BONNEAU-NICOLAU MASO Pierre, GABORIEAU Émilie, JAULIN Gilles, JOUIN Marie-Claire, PHELIPPEAU Annie, GODIN Jacky, VANDENBUSSCHE Sandra, THOMAS Julien, CARTERON Nadège, MARREL Yannick, CADOUDAL Jean-Pierre, RENARD Leslie, MORIN Natacha.

Absents excusé(e)s : MUSTIERE Christelle, FARDIN Myriam.

Absents : Mrs. MARTIN Franck, Anthony BRECHOTTEAU.

Pouvoirs : Mme Christelle MUSTIERE à M. Bernard LANDAIS.  
Mme Myriam FARDIN à Mme Émilie GABORIEAU.

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre CADOUDAL.

**ORDRE DU JOUR** :

**Le Conseil Municipal :**

➤ **RETIENT**, à l'unanimité, les entreprises mieux-disantes suivantes pour la réhabilitation du bâtiment parc Waldeck Rousseau, et ce, suite à l'appel d'offres et la synthèse de celui-ci :

- Démolition gros œuvre : VENANT,
- Charpente, bardage et menuiserie extérieure serrurerie : CHARRIER,
- Couverture : BÂTISSEURS CHARENTAIS,
- Menuiserie intérieure plâtrerie : BLANCHET,
- Revêtement de sol faïences : TETRA,
- Peinture : BDS,
- Électricité : SEBELEC 85,
- Plomberie sanitaire : DM.

et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ces dossiers.

➤ **VALIDE**, à l'unanimité, une convention financière entre les Communes de Puyravault, Moreilles et Ste Radégonde-des-Noyers participant à la manifestation Chapuymorad I du 7 juillet 2021, rassemblant les jeunes des 4 Communes pour des activités sportives et ludiques et **ACCEPTE** de participer financièrement à une dépense partagée et égale entre ces Communes s'élevant à 31,22 € et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et tout document en lien avec ce dossier.

➤ **ACCEPTE**, à l'unanimité, de vendre en l'état, à un particulier, du matériel renouvelé dans la cuisine de la salle des fêtes, pour la somme de 175 € l'ensemble. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier.

➤ **DÉCIDE**, à l'unanimité, la création d'emplois non titulaires en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Ceci dans le cadre du recensement de la population qui crée un besoin occasionnel de quatre agents recenseurs non titulaires à temps complet, pour la période du 20 janvier au 19 février 2022, **DIT** que les crédits sont prévus aux comptes 6413 et 6251 du budget communal, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier.

➤ **ACCEPTE**, à l'unanimité, la convention d'adhésion à un groupement de commandes pour la mise en place d'un environnement numérique de travail dans les écoles de l'académie de Nantes, notamment l'école Jean Macé et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier.

➤ **APPROUVE**, à l'unanimité, la Décision Modificative N°1/2021 budget Communal en lien avec les travaux rue de la Paix, présentée par Monsieur le Maire et l'**AUTORISE** à signer tout document en lien avec ce dossier.

● **DIA/DPU** présentées : 038/2021 : 8bis rue des Flocellières, 039/2021 : 5 Impasse des Vignes, 040/2021 : 38 rue Urleven, 041/2021 : 26bis rue de Triaize et 042/2021 : 7 lotissement des Portes Sévignés.

➤ Prochaine réunion du Conseil Municipal le mardi 11 janvier 2022 à 20h00.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h30.

Affiché le 10/12/2021.

Le Maire,

Bernard LANDAIS.

